

# *Code de transparence*

**ISR**

ÉDITION 2023

## **PRÉAMBULE**

Sofidy conçoit et développe des produits d'épargne orientés principalement vers l'immobilier et la ville durable à travers divers véhicules : SCPI, société civile, OPCI, OPCVM Immobilier et fonds dédiés.

Sofidy considère qu'une véritable intégration de risques et impacts ESG contribue à créer de la valeur durable (i.e. de long terme et en lien avec les défis sociétaux et environnementaux globaux) pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Sofidy adhère au Code de Transparence Européen, conçu et approuvé par l'AFG<sup>1</sup>, le FIR<sup>2</sup> et l'EUROSIF<sup>3</sup>, afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion ISR. Ce Code de Transparence s'applique aux deux fonds actions gérés par Sofidy.

### **Déclaration d'engagement**

L'Investissement Socialement Responsable (« ISR ») est une composante essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des fonds actions de Sofidy.

Sofidy souhaite proposer des solutions qui bénéficient non seulement aux investisseurs, mais également à l'ensemble des parties prenantes de la société, dans une perspective transparente, durable et collective.

Notre réponse complète au Code de Transparence peut être consultée ci-après et est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.

Ce code de transparence fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

### **Conformité avec le Code de Transparence**

La Société de Gestion Sofidy s'engage à être transparente et à rendre publics autant d'éléments que possible pour démontrer cette démarche compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Les fonds S.YTIC et SOFIDY SÉLECTION 1 respectent l'ensemble des recommandations formulées dans le Code de Transparence.

1. Association Française de la Gestion Financière : [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)

2. Forum pour l'Investissement Responsable : [www.frenchsif.org](http://www.frenchsif.org)

3. European Sustainable Investment Forum : [www.eurosif.org](http://www.eurosif.org)

# Sommaire

<b>1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence</b>	<b>4</b>
<b>2. Données générales sur la Société de Gestion</b>	<b>5</b>
2.1. Nom de la Société de Gestion en charge du fonds auquel s'applique ce code	5
2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la Société de Gestion ?	5
2.3. Comment la Société de Gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	7
2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de Gestion ?	7
2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la Société de Gestion ?	8
2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la Société de Gestion ?	8
2.7. Dans quelles initiatives concernant l'ISR la Société de Gestion est-elle partie prenante ?	9
2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la Société de Gestion ?	9
2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la Société de Gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?	9
2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la Société de Gestion ?	9
<b>3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce Code de transparence</b>	<b>10</b>
3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?	10
3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?	10
3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?	11
3.4. Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par les fonds ?	14
3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs ?	14
3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	14

...

# Sommaire (suite)

<b>4. Processus de gestion</b> .....	<b>15</b>
4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? .....	15
4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? .....	16
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG ? .....	16
4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ? .....	16
4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? .....	16
4.6. Le fonds pratique-t-il le prêt / emprunt de titres ? .....	16
4.7. Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ? .....	16
4.8. Le fonds investit-il dans des OPC ? .....	16
<b>5. Contrôles ESG</b> .....	<b>17</b>
5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds ? .....	17
<b>6. Mesures d'impact et reporting ESG</b> .....	<b>18</b>
6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ? .....	18
6.2. Quels indicateurs d'impact sont utilisés par le fonds ? .....	18
6.3. Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ? .....	19
6.4. La Société de Gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? .....	19

## 1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

NOM DU FONDS	S.YTIC
<b>Stratégie dominante</b>	Thématique
<b>Stratégies complémentaires</b>	Exclusions sectorielles Intégration ESG Approche « Best-in-class »
<b>Classe d'actifs principale</b>	Actions de sociétés européennes
<b>Exclusions appliquées par le fonds</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Allégation sérieuse de violation d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies ;</li> <li>2. Armement et défense ; entreprises opérant dans les secteurs des armes controversées ;</li> <li>3. Clonage ;</li> <li>4. Commerce des espèces sauvages et de produits dérivés ;</li> <li>5. Entreprises réalisant plus de 30 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction ou la production d'autres énergies fossiles controversée en raison de leur source (dépôts non conventionnels) ou de la technologie utilisée (par ex. fracture hydraulique) ;</li> <li>6. les entreprises qui tirent plus de 30 % de leur chiffre d'affaires du charbon thermique (extraction, trading ou production d'énergie), du tabac et/ou de la marijuana (plantation et fabrication de produits du tabac) ;</li> <li>7. Huile de palme ;</li> <li>8. Jeux de hasard et d'argents ;</li> <li>9. Activités des organisations religieuses ;</li> <li>10. Pornographie et prostitution.</li> </ol>
<b>Encours</b>	24,09 millions d'euros au 31/12/2022
<b>Labels</b>	ISR - Valeurs mobilières - Référentiel en vigueur au 23/10/2020
<b>Lien vers la documentation</b>	<a href="https://www.sofidy.com/documentation/s-ytic/">https://www.sofidy.com/documentation/s-ytic/</a>

NOM DU FONDS	SOFIDY SÉLECTION 1
<b>Stratégie dominante</b>	Thématique
<b>Stratégies complémentaires</b>	Exclusions sectorielles Intégration ESG Approche « Best-in-universe »
<b>Classe d'actifs principale</b>	Actions de sociétés européennes
<b>Exclusions appliquées par le fonds</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Allégation sérieuse de violation d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies ;</li> <li>2. Armement et défense ; entreprises opérant dans les secteurs des armes controversées ;</li> <li>3. Les entreprises qui tirent plus de 30 % de leur chiffre d'affaires du charbon thermique (extraction, trading ou production d'énergie), du tabac et/ou de la marijuana (plantation et fabrication de produits du tabac) ;</li> <li>4. Clonage ;</li> <li>5. Commerce des espèces sauvages et de produits dérivés ;</li> <li>6. Entreprises réalisant plus de 30 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction ou la production d'autres énergies fossiles controversée en raison de leur source (dépôts non conventionnels) ou de la technologie utilisée (par ex. fracture hydraulique) ;</li> <li>7. Huile de palme ;</li> <li>8. Pornographie et prostitution ;</li> <li>9. Jeux de hasard et d'argents ;</li> <li>10. Activités des organisations religieuses.</li> </ol>
<b>Encours</b>	145,43 millions d'euros au 31/12/2022
<b>Labels</b>	ISR - Valeurs mobilières - Référentiel en vigueur au 23/10/2020
<b>Lien vers la documentation</b>	<a href="https://www.sofidy.com/documentation/Sofidy-selection-1">https://www.sofidy.com/documentation/Sofidy-selection-1</a>

## 2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

### 2.1. Nom de la Société de Gestion en charge du fonds auquel s'applique ce code

La société par actions simplifiées Sofidy S.A.S est une Société de Gestion indépendante créée en septembre 1986 et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de Société de Gestion de portefeuille, sous le numéro GP-07000042. Elle agit en qualité de représentant des Fonds Communs de Placement dont elle est la Société de Gestion. Sofidy S.A.S. est une filiale du Groupe Tikehau Capital.

Elle est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Évry sous le numéro 338 836 332 et le siège social est situé au 303 Square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex.

Notre site internet est disponible à l'adresse suivante : [www.sofidy.com](http://www.sofidy.com)

Ce Code de Transparence ISR s'applique aux deux fonds actions gérés par Sofidy et labellisés ISR.

### 2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la Société de Gestion ?

La démarche d'investissement responsable est présentée dans la Charte ESG (« Le futur, Responsable ») de Sofidy disponible à l'adresse suivante.

<https://www.sofidy.com/notre-politique-esg/>

#### HISTORIQUE DE LA DÉMARCHÉ D'INVESTISSEUR

Des efforts sont déployés chaque année par Sofidy pour renforcer sa démarche d'investisseur responsable, et ce sur l'ensemble de ses métiers (investissements immobiliers, gestion immobilière, investissements en valeurs mobilières) et de ces processus, ainsi que dans les relations avec les parties prenantes.

2018

- Sofidy devient une filiale du Groupe Tikehau Capital
- Lancement du fonds commun de placement (« FCP ») thématique S.YTIC

2019

- Création d'un Comité ESG au niveau de la Société de Gestion
- Refonte des outils ESG de Sofidy (grille ESG propriétaire sur la gestion actions) et de la politique de vote et d'engagement actionnarial de Sofidy
- Mise en place de la plateforme de vote « *ISS Governance* » sur le site internet Sofidy
- Première empreinte carbone réalisée sur le fonds S.YTIC

2020

- Mise à jour de la politique d'investissement responsable de Sofidy
- Consolidation des politiques, procédures et outils ESG (propriétaire et externe)
- Recours à des prestataires externes spécialisés (ex. : Sustainalytics)

2021

- Obtention du Label ISR - valeurs mobilières pour le FCP S.YTIC
- Obtention du Label ISR immobilier pour les fonds SOFIDY EUROPE INVEST (SCPI à capital variable) et SOFIMMO (OPCI Professionnel)

2022

- Obtention du Label ISR - Valeurs mobilières pour le FCP SOFIDY SÉLECTION 1
- Obtention du Label ISR Immobilier pour les fonds SOFIDY PIERRE EUROPE (OPCI grand public) et SOLIVING (OPCI grand public)

## PRINCIPES DE LA DÉMARCHE ESG DE SOFIDY

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'actifs immobiliers, Sofidy a pour objectif de prendre en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (dits « ESG ») dans la conduite de ses activités. La société considère qu'intégrer ces enjeux dans l'ensemble de ses process contribue à obtenir une performance durable à long terme, et que ces facteurs constituent des sources d'opportunités en matière d'investissement.

Ainsi, Sofidy structure sa démarche extra-financière autour de quatre thèmes prioritaires :

PROGRÈS	PROXIMITÉ	ÉPARGNANTS & PARTENAIRE	GOVERNANCE
<b>Faire progresser la performance environnementale du patrimoine existant</b>	<b>Développer le commerce de proximité et contribuer au développement économique local</b>	<b>Travailler pour nos clients et avec nos partenaires au quotidien</b>	<b>Une organisation permettant d'atteindre les objectifs fixés</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des actifs font l'objet d'un suivi des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre</li> <li>• 100 % des actifs analysés selon les risques liés au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 1500 commerces de centre-ville gérés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 fonds labellisés ISR</li> <li>• 100 % des fonds avec une démarche de durabilité</li> <li>• 100 % des nouveaux actifs transmettent un éco-guide et une annexe environnementale aux locataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 comité ESG trimestriel, comprenant la Direction Générale de Sofidy</li> <li>• 100 % des collaborateurs formés en continu aux sujets ESG</li> <li>• 100 % des nouveaux investissements analysés selon des critères ESG</li> </ul>

### Une démarche ESG intégrée à celle de Tikehau Capital

Sofidy est l'une des principales filiales du Groupe Tikehau Capital, acteur mondial majeur de la gestion d'actifs alternatifs. Sofidy intègre ainsi l'approche de développement durable du Groupe dans ses stratégies d'investissement, et construit sa stratégie ESG dans une dynamique forte initiée en 2014.

### Une organisation dédiée à la démarche ESG de Sofidy

Tous les niveaux hiérarchiques sont impliqués dans le déploiement de la politique ESG de Sofidy : il s'agit d'une démarche transversale qui touche l'intégralité des activités.

Le règlement intérieur du Comité ESG de Sofidy a été formalisé. Ce comité comprend notamment la Direction Générale, afin de définir et promouvoir la politique ESG dans le cadre de la Société de Gestion.

Il a pour principales missions :

- D'analyser et de mettre en place des propositions et solutions relatives aux problématiques ESG actuelles et futures, ainsi que permettre à la société d'améliorer ses performances en la matière.
- De définir la politique ESG et de contrôler sa mise en œuvre à tous les niveaux de la société.
- De définir les secteurs et les catégories d'investissement identifiés comme « sensibles » au-delà des exclusions d'ores et déjà décidées.
- De se prononcer sur les problématiques ESG soulevées par des collaborateurs de la société, notamment relatives à des risques sociaux, éthiques, de pollution ou toutes autres problématiques liées aux enjeux ESG pouvant survenir dans le cadre de l'activité professionnelle des collaborateurs au sein de la société, dans le respect des autres instances chargées d'étudier ces questions (CSE, SCCI, etc.).
- De s'assurer que les engagements ESG de la société sont respectés.

Le comité ESG de Sofidy a créé des groupes de travail qui ont pour objectif de piloter, d'animer et d'intégrer la stratégie ESG au sein des différents services opérationnels de la Société de Gestion : l'amélioration du patrimoine au regard des critères ESG, la labellisation et la démarche ESG des fonds, ou encore la politique ESG au sein de la Société de Gestion. Le Groupe de travail ESG Fonds Actions met en place et suit les labélisations ISR sur les fonds OPCVM, suit les performances ESG des OPCVM et des poches actions des OPCI labellisés ISR.

Par ailleurs, Les collaborateurs de Sofidy prennent en compte les critères ESG au quotidien dans leur métier, et suivent des formations régulières sur ces thématiques. Il peut s'agir de formations généralistes sur le climat par exemple 100 % des collaborateurs sont formés à la « Fresque du Climat » d'ici fin 2023 ou encore de formations métiers spécifiques sur des sujets opérationnels comme la réglementation durable ou le label ISR. Par ailleurs, une partie de la rémunération de l'ensemble des collaborateurs de la Société de Gestion est indexée sur des critères ESG depuis 2021. Cela permet d'assurer une performance opérationnelle sur ces sujets.

### Une politique de vote alignée

L'extension de la politique de vote et d'engagement du Groupe Tikehau Capital, disponible sur son site internet, aux stratégies liquides est effective depuis 2019.

Dans ce cadre, Sofidy a également révisé sa politique de vote et s'engage à voter aux Assemblées Générales des entreprises détenues dans des fonds (fonds de fonds exclus). Les gérants de portefeuille disposent d'un accès à une plateforme externe reconnue (« proxy advisor ») fourni par le prestataire externe « ISS » - *Institutional Shareholder Services*) pour procéder aux votes en fonction de recommandations émises par le prestataire, notamment sur le sens du vote des résolutions proposées. Les gérants analysent les résolutions proposées en assemblées générales ordinaire ou extraordinaire. Le dispositif de vote a également été renforcé en mai 2021 au travers de la mise en ligne du détail des votes, assemblée par assemblée, résolution par résolution, exercés au niveau des émetteurs des fonds OPCVM et OPCI.

La Charte ESG de Sofidy complète le présent rapport et présente la démarche intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance.

## PRINCIPES DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

La prise en compte des critères extra-financiers dans le processus d'investissement s'effectue de façon continue et s'applique à tous les fonds gérés par Sofidy indépendamment de la typologie de gestion.

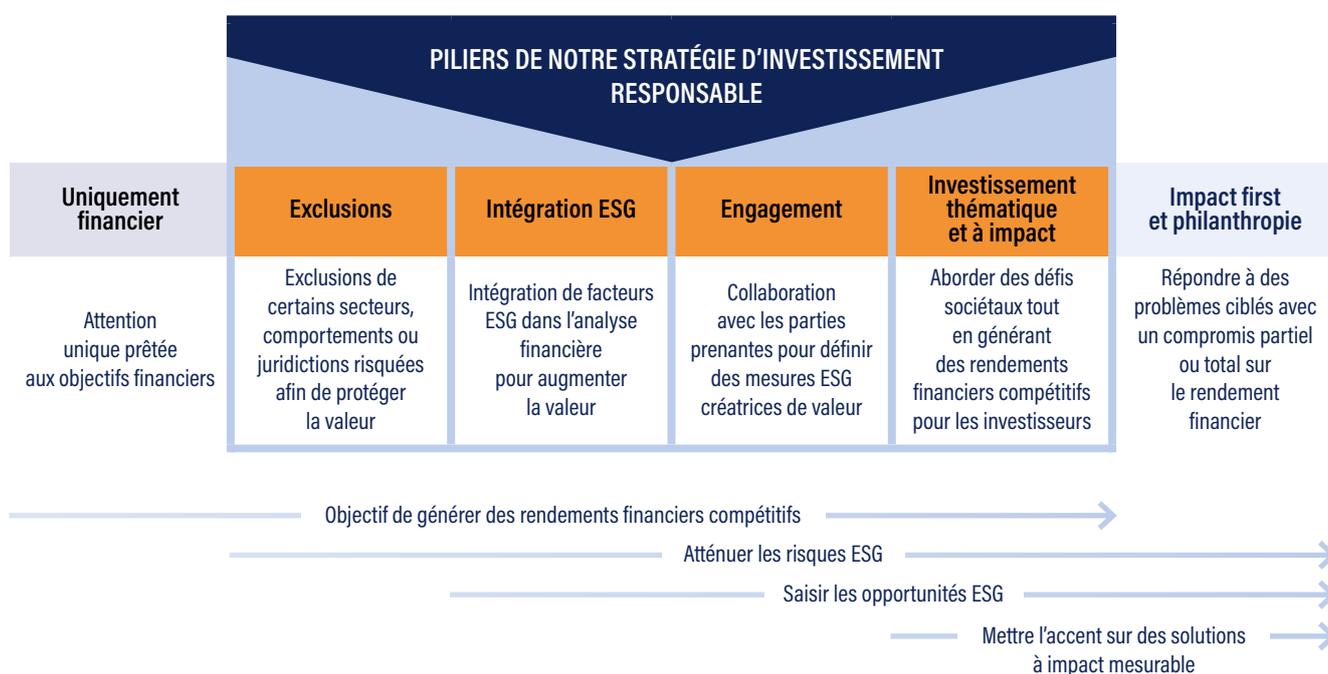
L'approche d'investisseur responsable repose sur trois principes clés :

- Gestion de conviction : Sofidy fonde ses décisions d'investissement sur ses convictions propres. Cette approche est affirmée par des partis pris marqués dans la gestion et l'absence d'investissement dans certains secteurs ;
- Vision de long terme : L'ambition de la Société de Gestion est de créer de la valeur sur le long terme. Sofidy privilégie les investissements s'inscrivant dans des tendances structurelles durables offrant ainsi des perspectives de croissance soutenues ;
- Transversalité : les bonnes pratiques en matière ESG sont identifiées et partagées entre les différentes lignes de métier du groupe. L'équipe de Sofidy bénéficie de l'appui de l'équipe ESG du Groupe Tikehau Capital.

### 2.3. Comment la Société de Gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La politique d'engagement actionnarial de Sofidy ainsi que le dernier rapport de contrôle interne sur l'exercice des droits de vote sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.sofidy.com/politique-dengagement-actionnarial/>

La politique d'investissement responsable de Sofidy couvre le spectre complet de l'investissement responsable à travers quatre piliers qui vont des exclusions jusqu'au développement de produits dédiés à des thématiques ESG.



### 2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de Gestion ?

Sofidy est convaincue que la prise en compte des critères ESG intégrant la dimension climat permet de limiter les risques sur la durée d'investissement et contribue à obtenir une performance financière supérieure sur le long terme. Cette démarche s'inscrit dans la gestion de conviction adoptée par Sofidy et contribue à l'identification d'investissements résilients pour le monde de demain.

L'analyse des risques auxquels sont confrontées les entreprises et le suivi formalisé des controverses sont ainsi un axe clé de la gestion. Les critères ESG extra-financiers sont considérés au même titre que d'autres indicateurs financiers et opérationnels. C'est ainsi que Sofidy a conçu des outils propriétaires permettant d'évaluer le profil ESG (risques et opportunités) des cibles d'investissement. Le recours à des prestataires externes (ex : Sustainalytics) permet de renforcer cette démarche.

Quatre thématiques principales sont considérées dans l'analyse et le suivi des investissements :

- Gouvernance et Éthique des affaires,
- Changement Climatique,
- Développement économique et des talents ; attention portée à la diversité,
- Satisfaction client et relation avec les parties prenantes externes.

Concernant la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, Sofidy reconnaît l'urgence et s'inscrit dans la stratégie climat du Groupe qui consiste en deux volets :

- **Impact sur le changement climatique** : La Société de Gestion reconnaît que ses investissements peuvent avoir des impacts négatifs sur le changement climatique et c'est ainsi qu'elle s'engage progressivement à les mesurer (ex. : mesure de l'empreinte carbone) et les maîtriser (par ex. à travers la mise en place des recommandations du Décret Tertiaire). À travers ses stratégies d'investissement et de gestion, Sofidy peut contribuer à financer la transition vers un système économique plus durable, et en particulier, à financer la transition vers la ville de demain ;
- **Risques liés au changement climatique** : Sofidy est conscient que les changements liés au réchauffement climatique peuvent avoir un impact sur ses investissements et notamment sur ses actifs immobiliers. C'est ainsi que la Société de Gestion considère les risques liés au changement climatique dans la sélection et l'analyse de ses potentiels investissements. Cette démarche prend notamment en compte les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) concernant l'analyse des risques physiques<sup>4</sup> et de transition<sup>5</sup>.

La stratégie de prise en compte des critères ESG et climat s'intègre tout au long du cycle d'investissement :

- Au stade de pré-investissement :
  - Application de la politique d'exclusions au niveau de la Société de Gestion ;
  - Analyse des risques et opportunités ESG/Climat à travers des grilles propriétaires et/ou avec le support de prestataires externes ;
  - Revue des controverses existantes sur l'émetteur ciblé.
- Lors du suivi des investissements :
  - Suivi des critères ESG/Climat des portefeuilles (au travers d'outils propriétaires) et/ou ;
  - Dès que possible, engagement avec les parties prenantes afin d'encourager une amélioration de la performance ESG (engagement direct avec les *property managers*/locataires pour les stratégies immobilières, vote aux assemblées générales pour les stratégies liquides).
- Reporting :
  - Communication sur la démarche d'investisseur responsable et/ou sur la performance des fonds dans le rapport annuel et le rapport de développement durable du Groupe Tikehau Capital ;
  - Transparence sur la performance ESG des portefeuilles et le suivi des objectifs de durabilité dans les rapports annuels des fonds ;
  - Reporting mensuels des fonds actions labellisés ISR incluant des indicateurs ESG.

## 2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la Société de Gestion ?

Tous les niveaux de la hiérarchie sont intégrés dans la démarche d'investissement responsable de Sofidy et la Société de Gestion compte avec le soutien du Groupe Tikehau Capital.

- Au niveau du Groupe Tikehau Capital, le Conseil de surveillance exerce une revue de la stratégie ESG et RSE en traitant ce sujet lors de chacune de ses réunions.
- Sofidy a créé un Comité ESG afin de définir et promouvoir la politique ESG de la Société. Celui-ci a créé des groupes de travail (actions RSE de Sofidy, gestion immobilière, gestion actions au travers d'OPCVM dédiés) qui ont pour objectif de piloter, d'animer et d'intégrer la stratégie ESG au sein de Société.
- Les équipes d'investissements et de gestion immobilière ainsi que l'équipe gestion actions sont impliqués dans la prise en compte des critères ESG. Depuis 2020, l'ESG est systématiquement pris en compte dans les objectifs et les évaluations de fin d'année des équipes de Sofidy. Les équipes de Sofidy suivent et implémentent des processus de gestion de conviction qui cherchent à concilier recherche de performance et gestion des risques et opportunités ESG tout au long du cycle d'investissement.
- Enfin, en matière de contrôle :
  - le Service de Gestion des risques suit quotidiennement et trimestriellement les limites de risque ESG spécifiques à chaque fonds. Le respect de ces limites et le cas échéant les dépassements constatés sont présentés en Comité Risques chaque trimestre.
  - le Service Conformité et Contrôle Interne s'assure dans le cadre du plan de contrôle annuel que :
    - La procédure d'évaluation ESG des actifs immobiliers et des valeurs mobilières est bien respectée,
    - Les différents contrôles de premiers niveaux sont bien réalisés.

## 2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la Société de Gestion ?

La Société de Gestion a recruté fin 2021 une Responsable ESG en charge du pilotage et de l'application des différents dispositifs ESG en place (investissements et gestion immobilière, gestion actions). Un collaborateur lui a depuis été rattaché.

Les membres des équipes d'investissement et de gestion (actifs immobiliers et valeurs mobilières) sont également impliqués dans la prise en compte des critères ESG.

Ainsi, en plus des Directeurs Patrimoines et de leurs adjoints, deux personnes au sein de l'équipe gestion immobilière (« référents ESG ») pilotent les équipes d'Asset Management sur la thématique et trois personnes au sein des stratégies liquides gestion actions (deux gérants et un analyste ESG en cours de remplacement) sont impliqués sur la thématique ESG / ISR).

4. Les risques physiques, définis comme l'exposition des actifs réels aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique (événements chroniques – comme le réchauffement et la montée des eaux – et extrêmes – comme des incendies et des cyclones).

5. Les risques de transition, notamment les risques réglementaires, technologiques, de marché et de réputation, sont pris en compte dans l'analyse fondamentale réalisée par les équipes d'investissement.

## 2.7. Dans quelles initiatives concernant l'ISR la Société de Gestion est-elle partie prenante ?

Pour prendre en compte les enjeux ESG nationaux, internationaux et spécifiques à son secteur d'activité, Sofidy adhère à des organisations et des standards. Cela lui permet d'être à l'écoute des tendances de fonds sur ces sujets, d'anticiper les attentes des pouvoirs publics et de la société, et d'ajuster sa stratégie.

<p><b>Le groupe Tikehau Capital</b> est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (UN PRI) depuis 2014, et s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue. En 2020 Tikehau Capital, a reçu le plus haut score A+ par les UN PRI, pour son module stratégie et gouvernance ESG.</p>	<p>Signatory of</p> 
<p><b>Sofidy</b> est engagée de manière proactive dans l'application de recommandations de standards internationaux tels que la TCFD et les Objectifs de Développement Durable, le Pacte Mondial des Nations Unies.</p>	
<p><b>Sofidy</b> est membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), l'espace d'échange indépendant du secteur immobilier sur le développement durable, et participe à des groupes de travail sur les sujets environnementaux appliqués à l'immobilier.</p>	
<p><b>Sofidy</b> est un membre de l'ASPIM et participe de manière active à la promotion des meilleures pratiques sectorielles en matière d'intégration ESG.</p>	
<p><b>Sofidy</b> est un membre de la <i>Finance For Tomorrow</i> et participe à des groupes de travail sur des thématiques telles que la finance à impact pour les actifs réels.</p>	
<p><b>Sofidy</b> est un membre de la Fédération des Entreprises Immobilières (FEI), et participe à sa commission de développement durable.</p>	
<p><b>Le groupe Tikehau Capital</b> est signataire de la <i>Net Zero Asset Manager Initiative</i>, initiative internationale proposant un cadre aux entreprises pour définir une trajectoire de décarbonation compatible avec l'Accord de Paris.</p>	

## 2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la Société de Gestion ?

Au 31/12/2022, Sofidy gère environ 8,7 milliards d'euros d'encours sous gestion. La part des actifs labélisés ISR à cette date (deux fonds OPCVM et 4 fonds immobiliers de type SCPI/OPCI/OPPCI représentant 743 millions d'euros) est d'environ 8,5%.

À noter que la démarche d'investissement responsable de la Société de Gestion s'applique à la totalité des fonds gérés.

## 2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la Société de Gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Cf ci-dessus.

## 2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la Société de Gestion ?

S.YTIC	Actions européennes	<a href="https://www.sofidy.com/solutions/s-ytic/">https://www.sofidy.com/solutions/s-ytic/</a>
SOFIDY SÉLECTION 1	Actions européennes	<a href="https://www.sofidy.com/solutions/sofidy-selection-1/">https://www.sofidy.com/solutions/sofidy-selection-1/</a>
SOFIMMO	OPCI Professionnel	<a href="https://www.sofidy.com/solutions/sofimmoo/">https://www.sofidy.com/solutions/sofimmoo/</a>
SOFIDY EUROPE INVEST	SCPI à capital variable	<a href="https://www.sofidy.com/solutions/sofidy-europe-invest/">https://www.sofidy.com/solutions/sofidy-europe-invest/</a>
SOLIVING	OPCI Grand Public	<a href="https://www.sofidy.com/solutions/solving/">https://www.sofidy.com/solutions/solving/</a>
SOFIDY PIERRE EUROPE	OPCI Grand Public	<a href="https://www.sofidy.com/solutions/sofidy-pierre-europe/">https://www.sofidy.com/solutions/sofidy-pierre-europe/</a>

## 3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE FONDS ISR PRÉSENTÉ DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

### 3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

Sur les deux fonds actions concernés par le présent Code de Transparence, Sofidy applique une stratégie d'investissement responsable dans une optique de création de performance financière durable sur le long terme. Pour Sofidy, favoriser des émetteurs avec de bonnes pratiques permet également de réduire les risques sur la durée d'investissement.

La prise en compte de critères ESG est étroitement liée à la stratégie des fonds actions, et sert à valider l'éligibilité des entreprises aux fonds. À l'issue du processus de sélection des titres, les portefeuilles finaux doivent présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à celle de l'ensemble des titres notés par le prestataire externe Sustainalytics dans leurs univers thématiques d'investissement. Le caractère ESG est ainsi pris en compte au niveau du titre détenu mais également au niveau du portefeuille dans sa globalité.

En outre, compte tenu de la démarche thématique adoptée par l'OPCVM S.YTIC relative à l'investissement dans des sociétés actrices du développement durable des métropoles, la stratégie d'investissement est étroitement liée à la recherche d'objectifs environnementaux et sociaux.

### 3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?

#### MOYENS INTERNES

- L'analyse ESG est réalisée par l'ensemble de l'équipe de gestion actions Sofidy. Deux gérants et un analyste ESG (en cours de remplacement) dédient une partie de leur temps à la recherche et la déclinaison opérationnelle de l'intégration des critères ESG, tant au niveau des potentiels émetteurs à intégrer en portefeuille que sur les émetteurs déjà présents en portefeuille. L'équipe de gestion actions s'est initialement formée à la thématique ESG à partir d'apports d'expériences tant internes (équipe ESG du Groupe Tikehau Capital), qu'externes, via ses contacts avec d'autres sociétés de gestion, ou au travers de l'exploitation des données fournies par des prestataires externes (ISS, Sustainalytics). La montée en compétences sur la thématique ESG s'est amplifiée en 2021 et 2022 au travers de la labellisation ISR des fonds S.YTIC et SOFIDY SÉLECTION 1.
- Le comité ESG de Sofidy supervise la démarche d'intégration ESG et statue en cas de controverse sur une valeur.

Des grilles internes d'analyse ESG ont été développées par l'équipe de gestion et sont utilisées afin d'évaluer les risques et opportunités ESG en amont de chaque investissement et de les actualiser sur la durée de vie de l'investissement. Cette méthodologie vise à s'assurer du respect continu des objectifs fixés par la Charte ESG et des objectifs de gestion des fonds. Ces grilles sont utilisées en tant que second filtre ESG dans le cadre d'une analyse fondamentale réalisée pour chaque émetteur par les équipes de gestion, en aval d'une première analyse ESG réalisée par un prestataire de notation externe (Sustainalytics).

#### MOYENS EXTERNES

Dans le but de renforcer ses ressources pour l'intégration des critères ESG, Sofidy fait appel à trois prestataires externes :

- L'agence de notation extra-financière Sustainalytics est utilisée pour sa recherche et sa notation des risques ESG ainsi que pour le suivi des controverses. La notation des risques ESG permet de renforcer la recherche fondamentale réalisée par les équipes de la gestion actions au travers de la grille ESG interne, sans toutefois la remplacer. Elle permet d'alimenter l'analyse ESG des émetteurs pour assurer une démarche robuste et capable de couvrir un univers plus large. Le suivi de controverses sert à renforcer la démarche d'exclusions intégrée par les fonds. Elle est utilisée en amont de la recherche fondamentale en 2023. La base de données de Sustainalytics est également utilisée par les équipes de gestion pour le calcul des indicateurs d'impact et notamment de l'intensité carbone des fonds.
- La plateforme de « proxy-voting » ISS GOVERNANCE permet l'application de la politique de vote ainsi qu'un suivi des votes effectués, assemblée par assemblée, résolution par résolution. Toutefois, les Gérants en charge des votes ne sont pas obligés de nécessairement suivre les recommandations de sens de vote proposées par ISS.

Les équipes s'appuient également sur d'autres sources externes alimentant l'analyse ESG des émetteurs :

- Les informations publiques diffusées sur le site internet des sociétés (rapports annuels, rapports de développement durable) ;
- Les échanges avec les membres de la direction ou des responsables de terrains des émetteurs ;
- La consultation de rapports de recherche externe de *brokers* ;
- La revue d'articles parus dans la presse ;
- La base de données du Pacte Mondial des Nations Unies (identification des signataires) ;
- La plateforme de données environnementales du *Carbon Disclosure Project* (CDP) ;
- Éléments de recherche publiés par des agences de notation extra-financière : Sustainalytics et score public de SAM S&P ;
- Des standards internationaux tels que *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) pour l'identification des enjeux matériels par secteur d'activité ;
- Autres benchmarks sectoriels et/ou géographiques (e.g. *Transparency International Index* pour identifier des risques de corruption par pays ; statistiques Assurance Maladie - Ameli pour identifier des risques liés à la santé et sécurité des salariés par secteur ; *Human Rights Scores – Our World in Data* pour identifier des risques liés aux droits de l'homme ; *World Index Risks* pour identifier des risques liés au changement climatique, *Allianz Risk Barometer* pour identifier des risques liés à la cybersécurité par secteur d'activité, etc.).

### 3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

#### NOTE DE RISQUE ESG FOURNIE PAR SUSTAINALYTICS

Pour construire les univers d'investissement des fonds, les équipes de gestion prennent en compte la note de risque ESG établie par l'agence de notation externe Sustainalytics. La notation fournie se fonde sur une évaluation des risques sectoriels et leur matérialité au sein des entreprises qui peut être contrebalancée par les mesures mises en place par les sociétés pour limiter ces risques. Les critères d'évaluations sont très nombreux et varient en fonction des secteurs et des sociétés.

Les enjeux matériels pris en compte par Sustainalytics, qui peuvent être intégrés dans la notation en fonction de l'exposition d'une société comprennent :

- L'impact carbone des activités ;
- Les droits de l'Homme (employés et fournisseurs) ;
- L'éthique des affaires et la corruption ;
- L'impact social et environnemental des produits ;
- Les relations avec les communautés locales ;
- La gestion du capital humain ;
- La santé et la sécurité des collaborateurs ;
- L'utilisation des sols et biodiversité ;
- L'émission et gestion des déchets ;
- La sécurité et la confidentialité des données.

Sustainalytics fonde également sa notation sur une analyse de la gouvernance de l'entreprise en prenant comme indicateurs notamment la structure du conseil d'administration, les politiques de rémunération, la qualité et l'intégrité du conseil, la composition de l'actionnariat et l'exhaustivité des rapports financiers.

#### GRILLE DE NOTATION ESG INTERNE (ANALYSE FONDAMENTALE)

Sofidy a mis en place des grilles d'analyse ESG propriétaires, spécialement adaptées aux thématiques des fonds. Chaque investissement doit être au préalable validé par une notation interne issue de la grille ESG afin de s'assurer qu'il respecte bien les objectifs de la politique d'investissement responsable, et notamment l'atteinte d'une notation inférieure à 80 % pour la validation de l'investissement.

#### Pour le fonds S.YTIC

##### IMPACT DES PRODUITS ET DES SERVICES



Compte tenu de la démarche thématique «ville durable» du fonds, la première brique de l'analyse ESG se concentre sur les potentiels impacts des produits et des services sur des défis environnementaux et sociétaux. Par ailleurs, les équipes s'intéressent aux démarches de qualité et satisfaction client, clés pour la réussite du modèle économique.

- Impact environnemental (à la fois impacts positifs et négatifs liés aux sujets environnementaux) ;
- Impact sociétaux (à la fois impacts positifs et négatifs liés aux sujets sociétaux) ;
- Démarche de qualité et satisfaction client.

##### ENVIRONNEMENT



E

L'étude fondamentale tient compte des processus mis en place par les sociétés pour maîtriser les risques environnementaux liés au secteur. Les équipes du fonds S.YTIC réalisent notamment des analyses approfondies sur les principaux enjeux liés au changement climatique (e.g. évolution des prix de l'énergie ou changements technologiques liés à une performance bas-carbone).

Cinq thématiques «environnement» sont étudiées au sein de la grille ESG interne :

- Impacts environnementaux liés aux opérations et stratégies de management environnemental (exposition sectorielle aux enjeux environnementaux - en utilisant la grille de matérialité du *Sustainability Accounting Standards Board (SASB)*, mise en place d'un système de management environnemental, analyse de l'empreinte carbone, consommation d'énergie renouvelable, gestion de la consommation d'eau et la production des déchets) ;
- Exposition et gestion des risques de transition liés au changement climatique ;
- Exposition et gestion des risques physiques liés au changement climatique ;
- Exposition et gestion des risques environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement ;
- Controverses liées aux sujets environnementaux.



## S

L'analyse porte également sur la responsabilité sociale de l'entreprise auprès de ses employés (fidélisation des talents, dialogue social, etc.) mais aussi vis-à-vis des parties prenantes externes (chaîne d'approvisionnement, satisfaction client, etc.).

Afin d'établir une note sociale, les analystes examinent des critères quantitatifs (évolution du nombre d'accidents au travail, du turnover, etc.) ainsi que qualitatifs (risques sanitaires liés aux produits, relation avec les communautés locales, etc.). Trois thématiques « social et sociétal » sont étudiées dans la grille ESG par l'analyse :

- Gestion du capital humain (exposition sectorielle aux risques de santé et sécurité, analyse quantitative des indicateurs RH, analyse qualitative du climat social... ;
- Exposition et gestion des risques liés aux droits de l'homme (exposition sectorielle et géographique des risques liés aux droits de l'homme, définition d'une démarche d'achats responsables... ;
- Controverses liées aux sujets sociétaux.



## G

Les équipes de Sofidy sont convaincues que la gouvernance des entreprises est un facteur essentiel de performance et de maîtrise des risques. L'instauration d'une gouvernance suivant des règles transparentes et organisant les pouvoirs et contre-pouvoirs de manière équilibrée vise à pallier aux défauts des organisations traditionnelles qui peuvent pénaliser durablement la performance de l'entreprise.

Pour évaluer la pertinence des structures de gouvernance, et notamment du Conseil d'Administration, les analystes prennent comme référence les recommandations du code AFEP-MEDEF. Des entretiens avec les dirigeants des entreprises sont également effectués dès que nécessaire, notamment en cas de controverse potentielle ou de controverse avérée.

Six thématiques « gouvernance » sont étudiées dans la grille ESG interne et sont alimentées par plusieurs critères :

- Qualité de la transparence (qualité des informations financières et extra-financières ; existence d'un rapport de développement durable public... ;
- Éthique des affaires (risques de corruption liés au secteur d'activité, publication d'un code éthique, démarche d'achats responsables... ;
- Cybersécurité (niveau de risque sectoriel et démarche de gestion des risques) ;
- Qualité du Management et existence d'instances de gouvernance (qualité du management et des instances de gouvernance, diversité au sein des instances de gouvernance, facteurs assurant l'équilibre des pouvoirs, etc.) ;
- Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (adhésion à des initiatives reconnues telles que le Pacte Mondial des Nations Unies) ;
- Controverses liées à la gouvernance.

## Pour le fonds SOFIDY SÉLECTION 1

Les critères de la grille ESG ont été affinés afin d'adapter l'évaluation ESG des émetteurs au regard de la thématique immobilière du fonds SOFIDY SÉLECTION 1.

### ENVIRONNEMENT



E

Six thématiques « environnement » sont étudiées au sein de la grille ESG interne :

- Transparence sur l'impact environnemental de la société (exhaustivité des reportings en termes d'émissions carbone) ;
- Certifications environnementales des biens immobiliers gérés par la société ;
- Promotion des baux verts (promotion vis-à-vis des locataires et programmes d'actions notamment pour réduire la consommation énergétique) ;
- Utilisation d'énergie renouvelable (proportion du patrimoine utilisant des énergies renouvelables, incitations envers les locataires, solutions d'approvisionnement) ;
- Investissements dans la modernisation énergétique des bâtiments ;
- Émissions carbone (crédibilité et nature des engagements de réduction des émissions carbone, feuille de route pour une trajectoire « net zéro carbone », utilisation de compensations carbone).

### SOCIAL ET SOCIÉTAL



S

Quatre thématiques « social et sociétal » sont étudiées au sein de la grille ESG interne :

- Contribution des actifs de la société au progrès social ou au bien-être global, allocation de ressources pour favoriser le bien-être et la santé des usagers des bâtiments ;
- Fidélisation du personnel clé (investissements dédiés à la formation des salariés, taux de rotation du personnel) ;
- Alignement avec les politiques d'urbanisme locales (contribution à l'attractivité des territoires) ;
- Égalité professionnelle Hommes-Femmes.

### GOVERNANCE



G

Six thématiques « gouvernance » sont « étudiées au sein de la grille ESG interne :

- Transparence générale des affaires, en particulier concernant les transactions avec les parties liées (mandats de gestion, sollicitations de courtiers immobiliers) et la politique de rémunération pratiquée ;
- Éthique des affaires (publication d'un code d'éthique prenant en compte les parties prenantes) ;
- Relation avec des contreparties sensibles (par ex. entités publiques, investisseurs non transparents) et risques de corruption ;
- Politique RSE (adhésion à des initiatives reconnues telles que le Pacte Mondial des Nations Unies) ;
- Structure des instances de gouvernance (respect des bonnes pratiques du Code de gouvernance de la juridiction de référence, diversité au sein des instances de gouvernance, facteurs assurant l'équilibre des pouvoirs, etc.) ;
- Compétences ESG (expérience adéquate du management afin d'intégrer les enjeux ESG dans la conduite des affaires, moyens internes mis en place).

### 3.4. Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par les fonds ?

La notation ESG de Sustainalytics prend en compte des critères liés au changement climatique (émission des effluents et déchets, émissions carbonées). Les fonds SYTIC et SOFIDY SÉLECTION 1 prennent en compte les critères liés au changement climatique au travers de l'approche normative d'exclusion sectorielle. À ce titre, les fonds appliquent la politique d'exclusion du Groupe Tikehau Capital. À titre d'exemple, les entreprises réalisant plus de 30 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon thermique et/ou dans l'extraction ou la production d'autres énergies fossiles controversée en raison de leur source (dépôts non conventionnels<sup>6</sup>) ou de la technologie utilisée (par ex. *fracking* ou *dumpflood*) sont exclues.

Le fonds thématique SYTIC vise à investir dans les sociétés actrices du développement des métropoles. Les effets du changement climatique sont un enjeu incontournable de la construction des villes et le fonds cherche notamment des entreprises qui peuvent relever quatre défis particuliers :

1. L'électrification et la transition vers des énergies propres pour répondre à la demande croissante en énergie des métropoles ;
2. La gestion des ressources et le traitement des déchets afin de favoriser l'économie circulaire ;
3. La rénovation des bâtiments ;
4. La mise en place de mobilités respectueuses de l'environnement.

Sofidy considère que les sociétés qui génèrent une part significative de leur activité dans ces quatre domaines représentent une opportunité ESG et sont donc éligibles à l'univers d'investissement du fonds SYTIC.

Le fonds thématique SOFIDY SÉLECTION 1 vise à investir dans des sociétés du secteur immobilier. L'efficacité énergétique des bâtiments étant un enjeu clé de la lutte contre le réchauffement climatique, Sofidy favorise notamment l'investissement dans des émetteurs qui ont des politiques ambitieuses de certification de leurs actifs ou de rénovation énergétique de leurs bâtiments. Lors de l'analyse fondamentale des émetteurs, les analystes évaluent les progrès réalisés par les entreprises pour limiter leur empreinte environnementale avec des critères comme l'évolution de l'intensité carbone, la consommation énergétique, l'utilisation d'énergies renouvelables, le recyclage des déchets, l'utilisation de matériaux recyclés, etc.

L'évolution des conditions climatiques et l'impact de la transition énergétique sur l'activité des sociétés sont également pris en compte dans nos analyses. Elles vérifient notamment que l'entreprise a fait une évaluation i/ de l'exposition de ses installations aux risques climatiques (i.e. risques physiques et de transition liés au changement climatique) ii/ de l'alignement des activités avec l'évolution des réglementations environnementales, etc.

Sofidy mesure enfin l'intensité carbone moyenne pondérée des fonds SYTIC et SOFIDY SÉLECTION 1 selon les données fournies par Sustainalytics, et les compare à celles de leur univers d'investissement thématiques.

### 3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs ?

#### 1) EXCLUSION SECTORIELLE ET SUIVI DES CONTROVERSES ESG

Les fonds actions SYTIC et SOFIDY SÉLECTION 1 appliquent une politique d'exclusion stricte pour certains comportements et secteurs, avant même la construction de l'univers d'investissement (cf. § 1 pour la liste des exclusions par fonds et § 4.1 pour le processus).

Outre l'exclusion des activités controversées, l'univers d'investissement ne comprend que des secteurs qui correspondent globalement à la thématique du fonds, à savoir les secteurs liés au développement des métropoles (SYTIC) et les secteurs liés à la thématique immobilière (SOFIDY SÉLECTION 1).

Par ailleurs, Sofidy utilise la base de données des controverses ESG proposée par Sustainalytics pour réaliser un deuxième filtre d'exclusions.

#### 2) EXCLUSION DES NOTATIONS ESG LES PLUS RISQUÉES SELON L'APPROCHE RETENUE

Le profil de risque ESG des sociétés des univers d'investissement des fonds est évalué par l'agence de notation extra-financière Sustainalytics. La notation ESG de Sustainalytics aboutit à une note allant de 0 à 100 (0 représentant un niveau de risque ESG parfaitement géré et 100 un niveau de risque ESG maximum).

Pour plus d'information sur ce point, se reporter à la question § 4.1.

#### 3) ANALYSE INTERNE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG

Une analyse fondamentale est réalisée en interne par l'équipe de gestion pour chaque investissement potentiel et sur chaque émetteur déjà présent en portefeuille. La grille ESG propriétaire de Sofidy fait apparaître une sélection d'indicateurs (voir § 3.3) intégrant des critères sectoriels spécifiques, qui permettront d'établir une note de 0 à 100 % pour chacun des critères de Gouvernance, Social-Sociétal et Environnement. Les notations de chaque pilier sont pondérées pour obtenir la notation de l'émetteur. Les pondérations peuvent évoluer en fonction des secteurs d'activités considérés. Une note de 100 % représente un risque ESG maximum et une note de 0 % représente une opportunité ESG maximum.

### 3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

La mise à jour des notations des grilles ESG internes est réalisée a minima annuellement, par année civile. En parallèle, cette notation est systématiquement revue dès qu'un évènement impromptu vient modifier la thèse d'investissement, notamment l'apparition d'une controverse. Le suivi des controverses est notamment effectué à partir des données fournies par le prestataire externe Sustainalytics

Dans le cas où une controverse viendrait dégrader significativement la notation ESG au point que la valeur ne respecterait plus les critères d'investissement responsable, un délai maximum de trois mois a été fixé par le Comité ESG de Sofidy pour vendre les positions concernées à partir de l'apparition du non-respect du critère concerné.

6. Schiste argileux, sables bitumineux, accumulations d'hydrates de méthane.

## 4. PROCESSUS DE GESTION

### 4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'exclusion d'investissements dans des secteurs controversés selon la politique d'exclusion définie par le Groupe Tikehau Capital est appliquée préalablement à toute analyse. La prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille des fonds est ensuite réalisée en 4 étapes :

#### 1) SÉLECTION THÉMATIQUE AVANT APPLICATION D'UN PREMIER FILTRE ESG

Un premier univers d'investissement est construit à partir d'une base de données fournie par une agence de notation extra-financière reconnue pour sa recherche et sa notation des risques ESG, ainsi que le suivi des controverses (Sustainalytics). Cette base de données inclut l'ensemble des valeurs dans les pays développés (investissement sans restriction de taille de capitalisation boursière).

Ce premier univers défini est ensuite réduit par application de la sélection thématique définie dans les prospectus des fonds. Suite à cette réduction, la Société de Gestion s'assure que 90% des valeurs de l'univers d'investissement sont couvertes par une notation mise à disposition par l'agence de notation « Sustainalytics ».

#### 2) APPLICATION DU PREMIER FILTRE ESG

Une fois l'univers thématique des valeurs éligibles défini, les fonds mettent en œuvre une analyse extra-financière reposant sur une combinaison d'approches : normative (exclusion d'entreprises dans des valeurs controversées) et « best-in-class » pour le fonds S.YTIC, ou « best-in-universe » pour le fonds SOFIDY SÉLECTION 1.

La démarche « best-in-class » vise à réduire l'univers d'investissement thématique en excluant les 20% d'émetteurs les moins bien notés par Sustainalytics au sein de chaque secteur d'activité considéré indépendamment.

La démarche « best-in-universe » vise à réduire l'univers d'investissement thématique en excluant les 20% des émetteurs les moins bien notés par Sustainalytics au sein de tout l'univers d'investissement thématique.

#### 3) ANALYSE FONDAMENTALE ET APPLICATION DU DEUXIÈME FILTRE ESG

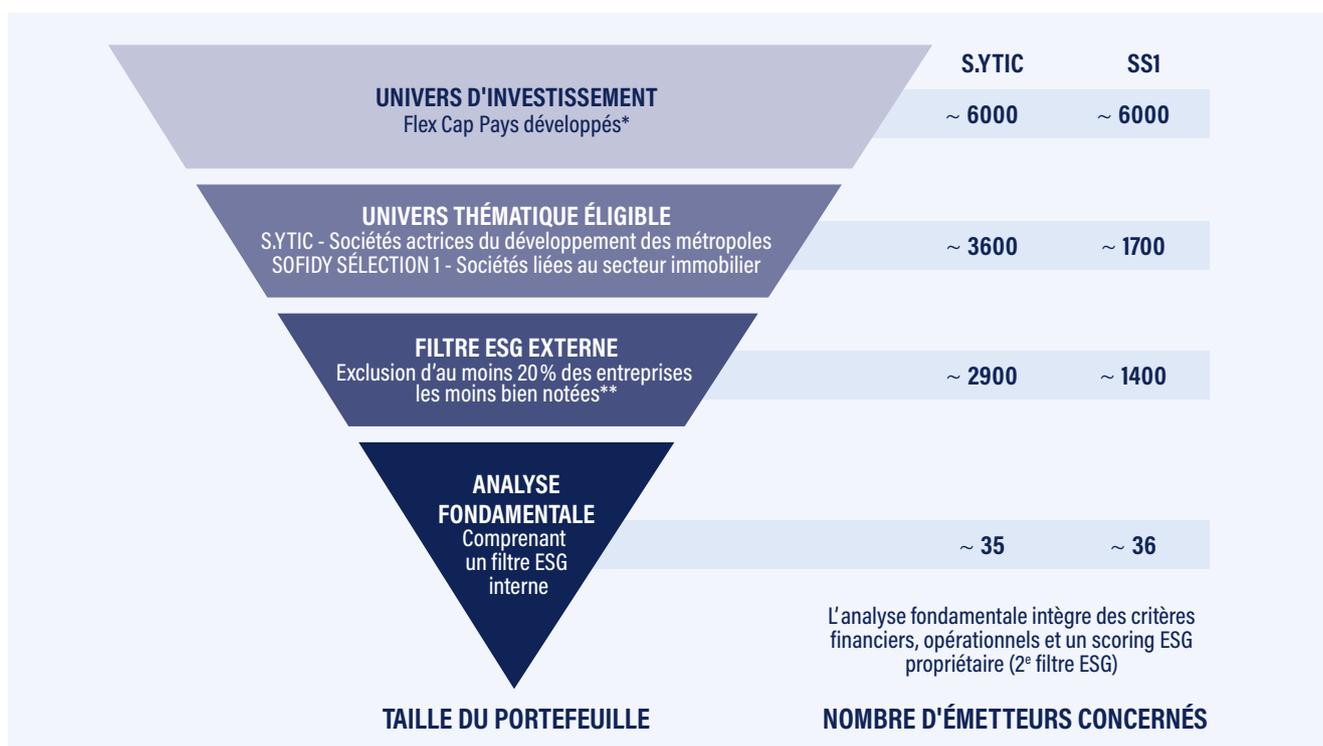
Dans le but de sélectionner des titres attractifs au sein de l'univers, l'analyse fondamentale des sociétés comprend des indicateurs économiques, financiers, opérationnels et ESG (voir détails en partie 3.3).

La grille d'analyse ESG propriétaire constitue un second filtre ESG. En ligne avec la politique du Groupe Tikehau Capital, les émetteurs présentant une notation ESG interne supérieure à 80% sont exclus de l'univers d'investissement.

Les sociétés cotées reconnues comme des opportunités financières et présentant un profil ESG attractif sont intégrées au portefeuille selon une pondération qui reste à la libre appréciation du Gérant.

#### 4) SUIVI FINANCIER ET EXTRA-FINANCIER DES TITRES DU PORTEFEUILLE

Chaque valeur en portefeuille fait l'objet d'un suivi et d'une mise à jour annuelle, à partir de la publication des résultats et des différents rapports annuels et de développement durable. L'analyse est également révisée si un événement imprévu vient modifier le cas d'investissement, par exemple une controverse avérée.



\* Flex/Flexible Cap signifie que le fonds peut investir sans restriction de taille de capitalisation (petite, moyenne et grande).

\*\* S.YTIC - dans chaque sous-secteur d'activité / SOFIDY SÉLECTION 1 - dans son univers.

## 4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les grilles d'analyse ESG propriétaires de Sofidy prennent en compte des critères relatifs à l'environnement et notamment les progrès réalisés par les émetteurs pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement ainsi que les risques que le changement climatique et la transition énergétique pourraient avoir sur l'activité de la société.

Les notes ESG des valeurs de l'univers investissable et leur exclusion tiennent également compte de leur performance sur des indicateurs environnementaux, la notation Sustainalytics intégrant des critères tels que les émissions carbone, la biodiversité, l'utilisation des sols, etc.

Par ailleurs, le fonds SOFIDY SÉLECTION 1 investit dans des entreprises en lien avec le secteur de l'immobilier. Les enjeux d'émissions carbone des bâtiments et d'efficacité énergétique sont donc clés dans la stratégie du fonds. Les équipes de gestion favorisent les émetteurs qui ont une politique d'investissement ambitieuse pour la modernisation énergétique de leurs bâtiments.

Le fonds actions SYTIC investit quant à lui dans des entreprises qui contribuent au développement durable des métropoles. Les thématiques de la transition énergétique, de la gestion des ressources et des déchets, de la rénovation des bâtiments et de la mobilité respectueuse de l'environnement ont par construction une place essentielle dans le fonds et les sociétés qui génèrent une part significative de leur chiffre d'affaires dans ces quatre domaines sont considérées par l'équipe de gestion comme une opportunité ESG.

## 4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG ?

Certaines valeurs non couvertes par une notation ESG fournie par Sustainalytics peuvent être intégrées au sein des fonds actions gérés par Sofidy. Afin de s'assurer du bon respect des objectifs de la politique d'investissement responsable, Sofidy s'assure qu'au moins 90 % des univers d'investissement et des portefeuilles détenus, en termes de nombre de lignes, sont couverts par une notation ESG fournie par Sustainalytics.

En outre, l'exhaustivité des émetteurs en portefeuilles doit avoir été analysés préalablement aux investissements au travers d'une grille ESG propriétaire au titre de l'analyse fondamentale.

## 4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le process d'évaluation ESG et le processus de gestion ont changé sur les 12 derniers mois uniquement sur les indicateurs d'impacts communiqués (cf. point 6 du présent document). Certains de ces indicateurs d'impact ont évolué notamment le pourcentage de féminisation des conseils d'administration et de surveillance remplacé par le suivi de la féminisation de la Direction en interne. L'indicateur de taux de croissance des effectifs a été remplacé par l'indicateur de suivi de l'existence d'une politique anticorruption des émetteurs. Les deux fonds possèdent les mêmes indicateurs d'impact.

Par ailleurs, l'équipe de gestion actions compte désormais deux gérants et un analyste ESG (en cours de remplacement) qui lui est dédié.

## 4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non.

## 4.6. Le fonds pratique-t-il le prêt / emprunt de titres ?

Non.

## 4.7. Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?

Non.

## 4.8. Le fonds investit-il dans des OPC ?

Les fonds SYTIC et SOFIDY SÉLECTION 1 peuvent investir dans la limite de 10 % de leur actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou en parts ou actions de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres États membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger et répondant aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier, sans contrainte de classification.

Les fonds peuvent investir dans des OPC ou des FIA gérés par Sofidy ou par une société liée.

Les OPC dans lesquels les fonds peuvent investir doivent intégrer les critères ESG et, de préférence être labellisés ISR. En pratique, cette possibilité est utilisée pour des placements monétaires ou équivalent.

Au 31/12/2022, le fonds SOFIDY SÉLECTION 1 est investi à hauteur de 5,36% dans un OPC (*SCHELCHER SHORT TERM ESG Part C* ; lien vers le DICI : [https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/di\\_fr0007015169.pdf](https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/di_fr0007015169.pdf)).

## 5. CONTRÔLES ESG

### 5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds ?

Un contrôle à deux niveaux a été mis en place pour s'assurer que la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées par la Société de Gestion :

#### CONTRÔLES DE PREMIER NIVEAU

##### Par l'équipe Gestion Actions

Le contrôle pré-trade est effectué par l'équipe gestion actions. Avant tout investissement sur un nouvel émetteur, l'équipe gestion actions s'assure que l'émetteur figure bien dans l'univers d'investissement thématique défini, qu'il possède une notation ESG issue de l'outil Sustainalytics ainsi qu'une notation interne via la grille ESG propriétaire.

##### Par la Direction des Risques

Des contrôles post-trade sont effectués quotidiennement et trimestriellement afin de s'assurer que les ordres ne sont réalisés que sur des valeurs présentes dans l'univers d'investissement thématique après les exclusions liées à la note Sustainalytics. Ils vérifient également que le seuil de réduction de l'univers investissable de 20% est bien respecté et que 90% des émetteurs de l'univers du fonds concerné ont bien une évaluation ESG via une note Sustainalytics, en nombre de lignes.

Pour réaliser ces contrôles, les différentes équipes mentionnées ont accès aux inventaires des fonds, aux différents relevés du dépositaire et du valorisateur ainsi qu'aux extractions de Sustainalytics permettant de constituer et d'actualiser l'univers d'investissement.

Un nouveau process de contrôle a été initié par la direction des risques au second semestre 2022. Un reporting de contrôle est ainsi envoyé quotidiennement à l'équipe de gestion action portant sur :

- Les ratios statutaires,
- La liquidité du passif,
- L'évolution de l'actif net et de la VL (par part) et des performances,
- La concentration,
- Les principaux investissements,
- Les indicateurs ESG,
- Le contrôle de Valorisation.

#### CONTRÔLES DE SECOND NIVEAU

Le Service Conformité et Contrôle Interne s'assure notamment dans le cadre du plan de contrôle annuel :

- De l'existence et du respect des contrôles de premier niveau mis en place et du bon respect de la conformité des fonds avec les règles ESG fixées (ie : application des exclusions sectorielles définies par le Groupe Tikehau Capital et application des filtres ISR via les approches « *best-in-class* » et « *best-in-universe* », complétion des grilles de notations ESG propriétaires).
- Du respect des exigences du label ISR en vigueur sur les fonds labellisés.
- Du respect de la politique d'engagement actionnarial, au travers de la réalisation d'un compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial.
- De la revue systématique de la documentation réglementaire et promotionnelle des fonds S.YTIC et SOFIDY SÉLECTION 1 avant publication, notamment sur les indicateurs d'impact ESG calculés et présentés dans les reportings mensuels.

En parallèle, le Comité ESG de Sofidy contrôle la mise en œuvre de la politique ESG à tous les niveaux de la société et s'assure que les engagements ESG de la société sont bien respectés.

## 6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

### 6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

La qualité ESG des fonds est évaluée au travers de la note ESG Sustainalytics pondérée de chaque fonds (note moyenne pondérée des émetteurs qui le composent) comparée à la note ESG globale de l'univers des différents fonds.

La grille d'analyse ESG propriétaire permet également de communiquer sur la qualité ESG du portefeuille. Les évaluations internes font l'objet de commentaires qualitatifs sur les risques et opportunités ESG rédigés par l'équipe de gestion.

### 6.2. Quels indicateurs d'impact sont utilisés par le fonds ?

Sofidy a décidé en 2022 de faire évoluer les indicateurs d'impact communiqués avec pour objectif d'améliorer les processus de suivi des performances extra-financières.

Rappelons par exemple que Sofidy cherche à favoriser les émetteurs qui mettent en place des politiques d'inclusion et de diversité pour leurs collaborateurs. Les équipes de gestion suivaient donc un indicateur de féminisation des conseils d'administration et de surveillance. Cependant, des réglementations fixant des quotas de femmes au sein des conseils étant en place dans un certain nombre de pays, cette mesure reflétait davantage un biais géographique qu'une réelle démarche d'inclusion de la part des entreprises. Sofidy a donc décidé de faire évoluer cet indicateur et de plutôt mesurer la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants (senior management).

Par ailleurs, conformément à son objectif de limiter les risques ESG sur la durée de l'investissement, Sofidy a choisi d'introduire un nouvel indicateur de gouvernance : la proportion d'entreprises disposant d'une politique anticorruption publique.

Enfin, comme indiqué dans ce précédent rapport, Sofidy ne suit plus la croissance des effectifs des entreprises car l'indicateur, n'étant pas retraité des variations de périmètre, comprenait un biais important qui rendait sa lecture non pertinente.

À partir du 31 décembre 2022, Sofidy communiquera mensuellement sur les quatre mesures d'impact suivantes dans les reportings des fonds actions ;

#### INDICATEUR ENVIRONNEMENTAL – INTENSITÉ CARBONE

Sofidy utilise la base de données de Sustainalytics pour calculer mensuellement l'intensité carbone moyenne pondérée des fonds actions et la comparer à leur univers d'investissement thématique.

La méthode de calcul est la suivante, en tonnes équivalent de CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires :

$$\text{Intensité moyenne pondérée}_{\text{portefeuille } x} = \sum_{(inv=1)}^{(n \text{ investissement})} \text{Poids inv.} \cdot \frac{\text{Émissions totales entreprise}_{inv}}{\text{Chiffre d'affaires entreprise}_{inv}}$$

#### INDICATEUR DROITS HUMAINS – PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Sofidy s'engage à avoir une proportion d'émetteurs signataires du Pacte Mondial des Nations Unies supérieure à celle des différents univers d'investissement thématique retenus (SOFIDY SÉLECTION 1 ou SYTIC), avec un taux de couverture supérieur à 90 % pour les fonds et les univers (premier indicateur retenu de surperformance).

Les émetteurs signataires s'engagent à adopter une attitude socialement responsable en respectant et en faisant la promotion de principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption. De plus, ces émetteurs sont engagés dans une démarche d'amélioration continue de leurs politiques RSE et s'engagent annuellement à communiquer publiquement sur leurs progrès.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'entreprises en portefeuille signataires du Pacte Mondial des Nations Unies}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$

#### INDICATEUR SOCIAL – FÉMINISATION DE LA DIRECTION EN INTERNE

Sofidy calcule la proportion de femme parmi les cadres dirigeants (senior management) des entreprises, en interne. Cet indicateur est une mesure stratégique compte tenu des univers d'investissement des fonds SYTIC et SOFIDY SÉLECTION 1. Les émetteurs (notamment dans les secteurs de la construction, du génie civil, et de l'immobilier) sont encore très en retard dans ce domaine et sont par conséquent majoritairement concernés par des impératifs d'amélioration. Sofidy s'engage donc à ce que la proportion de femmes parmi cadres dirigeants dans chaque fonds (en moyenne pondérée) soit supérieure à cette proportion au sein de leurs univers d'investissement respectifs, avec un taux de couverture supérieur à 70 % pour les fonds et les univers (deuxième indicateur retenu de surperformance).

Pour calculer cette mesure, Sofidy utilise les données de Sustainalytics ainsi que les informations publiées sur les sites internet des sociétés. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre de femmes parmi les cadres dirigeants des entreprises en portefeuille}}{\text{Nombre total de cadres dirigeants des entreprises en portefeuille}}$$

## INDICATEUR GOUVERNANCE – POLITIQUE ANTICORRUPTION

Un des principaux objectifs recherchés dans la prise en compte des critères ESG est de limiter les risques, notamment de controverse, sur la durée d'investissement. Dans cette optique, Sofidy considère qu'un facteur clé de bonne gouvernance et de respect des bonnes pratiques est l'existence d'une politique de prévention de la corruption, disponible sur le site internet des émetteurs. Sofidy mesure ainsi la proportion des émetteurs en portefeuille qui ont une politique anticorruption publique.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'entreprises disposant d'une politique anticorruption publique}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$

### 6.3. Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?

À l'échelle de la Société de Gestion, les supports de communication permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds sont les suivants :

- La Charte ESG de Sofidy ;
- Le présent Code de transparence « ISR » sur les valeurs mobilières ;
- La politique d'engagement actionnarial et le compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial ;
- Les documents d'information précontractuels (notamment les prospectus et DICI par part des fonds) ;
- Les reportings mensuels des fonds incluant la communication sur les indicateurs d'impact ;
- Le rapport annuel des fonds ;
- Le rapport d'investisseur durable des fonds ;
- La documentation promotionnelle des fonds (ex : Fiches produits).

Dans un souci de transparence, figurent notamment dans chaque reporting mensuel des fonds :

- La note ESG moyenne pondérée et le détail de la note sur chacun des piliers E, S, G ;
- Les 5 émetteurs avec la meilleure note globale ESG, et la note sur chacun des piliers E, S, G ;
- Les 5 émetteurs avec la moins bonne note globale ESG ; et la note sur chacun des piliers E, S, G ;
- La répartition des notes ESG de tous les émetteurs en portefeuille ;
- Les indicateurs de mesures d'impact (proportion d'émetteurs signataires du pacte mondial des Nations Unies intensité carbone moyenne pondérée, proportion de femmes cadres dirigeantes et proportion d'émetteurs disposant d'une politique anticorruption publique) ;

Tous ces documents sont publiés et disponibles sur le site internet de la Société de Gestion.

### 6.4. La Société de Gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Sofidy publie les résultats de sa politique de vote sur la page suivante de son site internet :

<https://www.sofidy.com/politique-dengagement-actionnarial/>

## AVERTISSEMENT

Document non contractuel. Ce document est produit par Sofidy à titre purement informatif. Il ne constitue en rien une proposition de vente ou une sollicitation d'achat, une recommandation d'investissement ou un conseil en investissement, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Ce document n'est en outre pas destiné à être distribué à, ou utilisé par, des personnes physiques ou des entités qui seraient ressortissantes ou auraient leur résidence ou leur siège dans un état où sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Ce document n'est ainsi pas destiné à l'usage des résidents des États Unis d'Amérique et des « *US Persons* », telle que l'expression est définie par la « *régulation S* » de la *Securities and Exchange Commission* en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Dans ce Code de Transparence, Sofidy a fait ses meilleurs efforts pour donner dans un langage clair et compréhensible des informations actualisées réputées exactes et fiables par la Société de gestion, afin de permettre aux investisseurs et épargnants de mieux comprendre la prise en compte des enjeux ESG dans la ou les politiques d'investissement des fonds décrits dans ce document. Toutefois, la responsabilité de Sofidy ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations. En effet, les informations, opinions et évaluations contenues dans ce document reflètent les convictions de Sofidy au moment de sa publication et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ou aux OPC mentionnés dans ce document sont décrits dans le Document d'Informations Clés (DIC). Le DIC, le prospectus en vigueur, et les documents périodiques sont sur le site internet de Sofidy ([www.sofidy.com](http://www.sofidy.com)) et/ou sur demande. En cas de doute sur l'adéquation du ou des OPC présentés par rapport à vos objectifs d'investissements et votre profil de risque, veuillez contacter votre conseiller.

Reproduction interdite sans accord exprès de Sofidy. Les logos et marques des sociétés citées sont utilisées à des fins d'illustration et demeurent la propriété exclusive de chaque titulaire.

Sofidy SAS - Société de Gestion de fonds immobiliers depuis 1987 - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex  
- Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 10 juillet 2007 sous le n° GP07000042 - Tél. : 01 69 87 02 00 - Fax : 01 69 87 02 01 - [www.sofidy.com](http://www.sofidy.com) - Photos non contractuelles.

**SOFIDY SAS** | Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF  
le 10 juillet 2007 sous le n° GP07000042 | 338 826 332 RCS Évry  
Code d'activité : 6630 Z | N° TVA Intracommunautaire : FR 03 338 826 332  
303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex  
Tél. : 01 69 87 02 00 | Fax : 01 69 87 02 01 | E-mail : [sofidy@sofidy.com](mailto:sofidy@sofidy.com)  
**sofidy.com**

